COMITE TECHNIQUE SERVICES DÉCONCENTRES

PARIS AÉROPORTS

19 SEPTEMBRE 2018

Derrière les chiffres, n'oublions pas l'humain…

La CGT a fait lecture de sa déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe.

En préambule, le DI a rappelé la chronologie de la centralisation comptable et de la création de la recette interrégionale (au départ RI Ile de France puis basculement sur la DIPA) en indiquant que cette centralisation était également pilotée par la sous-direction B4 de la Direction Générale.

Prochaines dates du calendrier comptable :

1er octobre : transfert des activités comptables

9 novembre : passation de caisse entre les deux recettes

POINT I soumis au vote : Rattachement de la compétence comptable d'Orly à Roissy et création de la recette interrégionale de Roissy

- pour les STV (sommes, titres et valeurs): Actuellement, les fonctionnements sont différents suivant les plates-formes et les volumes de STV et de MOD (manquement à l'obligation déclarative) sont aussi différents.

A titre d'exemple le DI donne les chiffres suivants : A Roissy, 800 constatations en matière de MOD , environ une par mois à Orly.

La Direction a souhaité mettre en place un schéma plus court et le plus simple possible : le MOD fera l'objet d'une mise sous enveloppe spéciale, sécurisée et placée dans un coffre particulier au sein des unités.

Un 650 lui sera dédié.

Le chef de POC stockera les MOD, STV dans un coffre le temps de l'arbitrage des dossiers. Il sera chargé de la restitution.

Question CGT : y aura-t-il un seuil pour les MOD ?

Réponse : Non prévu pour l'instant.

- pour les 650: Plusieurs cas de figure :

- *perceptions réalisées par carte bleue* : l'intégration en comptabilité se fera rapidement (envoi de la facturette, de la quittance et de l'accusé de réception). Ces documents seront ensuite scannés et envoyés à la Recette de Roissy.

-perceptions par chèque (minoritaires) : envoi par courrier directement à la Recette interregionale.

- perceptions en numéraire (environ la moitié des paiements) : En prévision, les montants des sous-caisses ont été relevés (10 000€ pour la BSE Sud, 5000€ pour la BSE Ouest, 1000€ pour le bureau).

Un dégagement obligatoire par semaine avec deux créneaux possibles le mardi et le jeudi. Des dégagements exceptionnels pourront être envisagés au besoin. Sur les jours choisis, la Direction nous a indiqué qu'elle était tributaire des contraintes de la Poste de Chevilly La Rue.

Des habilitations sont en cours de validation pour 27 mandataires dans les brigades et au bureau, (9 mandataires à Sud, 6 à Ouest , 3 à piste , 3 à Fret, 6 au bureau). La DR d'Orly indique que ce sera prioritairement l'encadrement qui fera les dégagements.

A la demande de la CGT sur la possibilité d'avoir des correspondants comptables locaux pour effectuer les dégagements, le DI a catégoriquement refusé au motif que, peut être, juridiquement cela ne serait pas tenable… C'est surtout l'occasion pour la Direction de faire des économies, en supprimant les primes comptables à verser sur Orly.

Une charge de travail supplémentaire, sans effectifs supplémentaires devra être supportée par les agents qui feront les dégagements.

Une bonne nouvelle ! La note de cadrage pour ces opérations est en cours de finalisation.

Un véhicule sérigraphié supplémentaire a été mis à disposition pour les unités de surveillance,afin de libérer le véhicule banalisé. Le véhicule actuel de la recette régionale sera également mis à disposition des unités.

- Concernant les effectifs réels de la RI: Le DI a indiqué avoir affecté 1 AC à la recette interregionale. 1 inspecteur en juillet et 1 en octobre.

Deux agents paris spécial actuellement à la RR d'Orly viendront à la RI et en fin d'année, un agent de Paris Est sera également affecté à la recette.

Au total, 6 personnes arrivent mais il est à noter qu'au cours de l'année 2018, il y a eu 4 départs !

A notre demande d'information sur les effectifs de référence (ER) de la RI de Roissy, le DI a refusé de nous répondre avant la fin de la période du dialogue de gestion qui aura lieu d'octobre à décembre

Ces ER constituent la cible à atteindre pour les effectifs d'un service dans une perspective de moyen terme.

Chers collègues, rendez vous en 2019 au prochain comité technique pour connaître ces chiffres. Pour les futurs effectifs réels, nous n'avons pas de date, par contre pour la charge de travail supplémentaire, rendez vous en octobre 2018 !

Concernant la gestion des marchandises saisies d'Orly, il avait été prévu 2 effectifs par la DI d'IDF, le DI de la DIPA ne l'a pas confirmé pour l'instant mais nous a dit prendre en compte cette option dans la détermination des prochains effectifs de référence.

Enfin, un débat s'est ouvert sur les conditions de travail des collègues qui sont en sous effectif, dans les recettes et dans les autres bureaux.

La CGT a tenu à rappeler qu'une pression du résultat était toujours présente et ce malgré les sous effectif, voire pire, certains bureaux sont mêmes pointés du doigt lors des comités de direction. Pour le DI, conscient du problème du sous effectif, il est normal de pointer du doigt les bureaux qui n'ont pas de résultats satisfaisants et suffisants à ses yeux. La CGT lui a rappelé que derrière les chiffres il y avait aussi des êtres humains !

- Sur le nom de la recette : les RI doivent porter le nom du lieu où elles sont implantées.

C'est la raison pour laquelle, la RI s'appelle Recette interrégionale de Roissy et non, Recette interrégionale Paris Aéroports.

Avant de passer au vote le DI nous indique que les travaux demandés par un service de la recette interrégionale ont été validés.

Vote sur le Rattachement de la compétence comptable d'Orly à Roissy et création de la recette interrégionale de Roissy

Toutes les organisations syndicales ont voté CONTRE, sauf l'UNSA qui s'est abstenu et l'administration qui a voté POUR.

La CGT s'est prononcée contre ce projet au niveau local car nous avions voté contre également au niveau national. Notre vote lors de ce CTSD est justifié par 3 raisons :

- un refus d'une centralisation qui supprime des missions et des compétences locales

- le refus de la direction de laisser un correspondant local recette sur Orly

- la sous évaluation de la charge de travail pour les collègues des brigades et bureaux d'Orly et pour ceux de la RI de Roissy. Pour la direction, la charge de travail supplémentaire pour Roissy ne représenterait, au maximum, que 15 % En mars, lors du rattachement d'Orly, la charge de travail supplémentaire pour le PLI avait également été estimée à 15 %, au final, elle est bien supérieure...

Mais, selon le DI, il n' y a pas de problème, c'est juste une «*bosse de travail*» qui va s'estomper. Donc, chers collègues de la RI et des brigades d'Orly, quand vous serez débordés, pensez y, ce n'est qu'*une bosse de travail*...

Questions diverses :

- Point sur le dispositif anti terroriste en surveillance (question CGT):

La douane est deuxième force de l'état sur Orly et sur Roissy. Il existe un premier document de synthèse qui définit les conditions d'intervention des services de l'État .

La position douanière est particulière car nous ne sommes pas une force de sécurité donc de projection sur des dispositifs d'agression.

Une doctrine par terminal a été ensuite faite selon les terminaux, car ils ne sont pas tous disposés de la même façon.

En novembre 2017 un exercice en situation réelle (Opération TARA) a été fait au T2E. Des entraînements mensuels inter-services ont lieu. Les séances de tir et de TPCI sont adaptées. Le DI indique qu'il y a des progrès à faire, notamment en terme de communication.

Le DRV a précisé que des ajustements étaient encore nécessaires dans la doctrine d'emploi dans les terminaux.

De nouveaux exercices vont être mis en place avec les agents des terminaux afin de lever les interrogations .

La douane réalisent des contrôles à la circulation et de temps en temps des contrôles communs avec notamment la GTA. Un officier de liaison est au SRT (service du renseignement territorial) pour assurer la liaison entre le ministère de l'intérieur et la douane. Cet agent assurera la liaison avec le SRT d'Orly bientôt. Enfin la douane fait partie intégrante du dispositif de délivrance des badges au même titre que la PAF ou la GTA en relation avec le BLS (bureau local sûreté).

- Point sur la sécurisation aux abords du bâtiment 3701 (question CGT)

Les services de la préfecture de police ont fait une étude globale de la zone. Début octobre, une réunion est prévue avec ADP pour déterminer le scénario de sécurisation qui sera retenu :

-scenario 1 : le marquage des lignes au sol refait, reconfiguration des flux séparés, STOP plus grands, zone 30 et passages piétons surélevés

-scenario 2 : un système de feux tricolores pourrait être mis en place.

- Point sur la sécurisation des places de stationnement de la PIAC (question CGT)

Des places de stationnement sont potentiellement dangereuses du fait de leur proximité avec les quais de chargement.

Le DI doit rencontrer les responsables de la Poste pour faire le point.

-Utilisation de la vidéo surveillance pour les agents lors d'un contrôle (question USD-FO)

Proposition d'envisager le port d'une caméra go pro par les services de surveillance qui sont en intervention Cela pourrait sécuriser l'action des agents en contrôle.

Cette question fait suite à un incident et un dépôt de plainte contre des agents d'un terminal.

Vos représentants CGT à ce comité technique :

Christèle Blary, Guy-Joseph César, Nadine Filori, Mathilde Morival, Bruno Piquemal

Syndicat **N**ational des **A**gents des **D**ouanes **CGT**
Section Paris Aéroports
Contact mail :
snad-cgt-paris-aeroport@douane.finances.gouv.fr